BON DE COMMANDE CSE 2023/2024

Tarif en vigueur à compter du 01 septembre 2023

Nom du CSE :
Nom du responsable :
Adresse :
Téléphone :
Mail :

Prestations	Tarifs Agglomération	Tarifs Hors Agglomération	Quantité	Total en €
Entrée Unitaire Aquatique ADULTE	5€	6.10€		
Entrée Unitaire Aquatique ENFANT	4€	4.95€		
Carnet de 100 ADULTES Aquatique	440€	536€		
Carnet de 100 ENFANTS Aquatique	356€	427€		
Entrée unitaire BALNÉO (minimum de 20)	13.50€			
Entrée unitaire AQUABIKING (minimum de 20)	13.50€			

Date et heure de retrait : ...../...../..... à .....h.....

Merci d'envoyer votre bon de commande à:
hello@ucpaaquastadium-blois.com

Total Commande

Pour tout envoi de commande, merci de nous faire parvenir une lettre préaffranchie ainsi que votre règlement à l'adresse suivante :
Centre Aquatique Agl'eau - 30 Avenue Pierre Brossolette - 41000 BLOIS

Conditions générales de vente

1. Conditions d'accueil

Le centre aquatique Agl'eau propose aux comités sociaux et économiques une vente de billetterie.
Elle donne droit à un tarif préférentiel sur les entrées à l'univers aquatique, à l'univers balnéo ainsi qu'aux séances d'AquaBiking. Le billet est échangeable en caisse, contre un bracelet d'accès, permettant un passage le jour même durant les horaires d'ouverture du public (passage différé possible pour l'AquaBiking).

a) Espaces concernés

- Les billets « univers aquatique » donnent exclusivement accès à l'espace aquatique.
- Les billets « univers Balnéo » donnent accès à l'univers Balnéo ainsi qu'à l'espace aquatique aux horaires d'ouverture du public.
- Les billets « Séance d'Aquabiking » donnent uniquement accès au cours d'Aquabiking et ne permet pas de profiter avant ou après de l'univers aquatique.

L'espace Balnéo et Aquabiking sont réservés aux personnes majeures uniquement.
Les billets CSE n'ont pas de valeur monétaire, il n'est donc pas possible d'obtenir une autre prestation, même en complément d'un autre mode de paiement.

b) Conditions d'utilisations

Il est toléré d'utiliser une entrée aquatique adulte pour un enfant, mais l'inverse n'est pas possible, même contre deux billets adultes.
Aucun report de date ne pourra être effectué, ni par le CSE, ni par le centre aquatique. Tout report sera considéré comme abusif. Aucun billet dont la date de validité est dépassée ne sera accepté.

2. Conditions de vente

a) Validité des billets

Les billets pour l'univers aquatique ont une validité de 6 mois à compter de la date d'émission.
Les billets pour l'univers Balnéo ainsi que pour les séances d'Aquabiking sont vendus à l'unité avec un minimum de commande de 20 billets et ont une période de validité d'un an à compter de la date d'émission.
Il est possible de mixer les deux avec un achat minimum de 30 billets (par exemple : 17 billets balnéo + 13 billets Aquabiking)
La grille tarifaire est réévaluée chaque année au 1er septembre.

b) Commande et retrait des billets

Les commandes se font par courriel à hello@ucpaaquastadium-blois.com en joignant le bon de commande.
Le retrait se fait à l'accueil du centre contre le règlement.
Pour recevoir la commande par courrier, il est nécessaire de nous envoyer une enveloppe préaffranchie ainsi que le règlement par chèque. A réception, nous préparerons la commande dans les 24 heures et l'enverrons accompagnée de la facture.

3. Règlement intérieur

a) Contrôle d'accès

Un justificatif d'appartenance à l'entreprise ainsi qu'une pièce d'identité peuvent être demandés par nos équipes à tout moment. A défaut de présentation de ces justificatifs, nous nous réservons le droit de refuser les billets.

b) Utilisation abusive

Est considéré comme utilisation abusive, toute présentation de billet CSE par un tiers non bénéficiaire tel que décrit précédemment.
Il est formellement interdit aux bénéficiaires de revendre leurs billets non utilisés. En cas de revente frauduleuse constatée dans l'enceinte de l'établissement (parking compris), la direction se réserve le droit de contacter les autorités compétentes, et communication sera faite auprès des responsables du CSE concerné.
L'accès à l'établissement sera automatiquement refusé en cas d'utilisation abusive. En cas de multiples utilisations abusives constatées pour un même CSE, la direction se réserve le droit de cesser tout partenariat avec le CSE concerné.